



ASNIÈRES-SUR-OISE
entre Nature et Histoire

CONSEIL MUNICIPAL DU 05 DÉCEMBRE 2024

- Date de convocation : 28 novembre 2024
- Date d'affichage : 28 novembre 2024
- Membres en exercice : 23
- Présents : 22
- Votants : 23
- Pouvoir : 1

L'An deux mille vingt-quatre, le cinq décembre à 20h00,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt-huit novembre 2024 s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Eric THERRY, Maire.

Présents : M. Eric THERRY, Maire, M. Philippe MARCOT, M. Henri POIRIER, Mme Sylvie PESLERBE, M. Jacques LETELLIER, Mme Sandrine BONNETAIN, Adjoint au Maire, M. Claude KRIEGUER, M. Serge LOPEZ, M. Alain BROCHARD, M. Franck LAGNIAUX, M. Paulo SOBRAL, M. Olivier GAL, Mme Karen RIAND, Mme Emmanuelle PONCHANT, Mme Audrey CLAISEN-BARTHELEMY, M. Jonathan ALLONGE, Mme Laurine RENARD, Mme Sylvie WILLEMIN, Mme Annick DESBOURGET, M. Michel BRAULT, M. Thierry BOLLER et Mme Sandrine LENTZ, Conseillers Municipaux en exercice.

Pouvoir : Mme Paule LAMOTTE donne pouvoir à Mme Sylvie PESLERBE.

Secrétaire de séance : Mme Sandrine BONNETAIN.

DÉLIBÉRATION N°044/3.6.1 – MODIFICATION DE LA TARIFICATION LIÉE À LA RESTAURATION SCOLAIRE

Vu le code Général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis favorable de la commission finances du 8 octobre 2024 ;

Vu l'augmentation du prestataire Convivio de 6,86% sur les tarifs de restauration scolaire ;

Considérant qu'afin d'absorber l'augmentation du prestataire, générant un coût supplémentaire pour la commune d'environ 8 000 € ;

Considérant qu'il convient d'augmenter la tarification des familles au 1^{er} janvier 2025 à hauteur de 5 % sur toutes les tranches ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve les tarifs appliqués au 1^{er} janvier 2025 comme suit :

Modulation tarifs	Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2025	
	Maternelle	Elémentaire
T1 – 400	2,92	2,98
T2 – 800	3,42	3,49
T3 – 1 200	4,08	4,16
T4 – 1 600	4,47	4,56
T5 – 2 000	4,85	4,95
T6 – 2 400 et +	5,15	5,24

Le Maire,



La secrétaire,